

Commune de LA CHAPELLE HUGON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIL 2021

*Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il faut ajouter un point à l'ordre du jour :
-délibération portant sur la convention de mise à disposition d'un agent de la CDC Portes du Berry*

Le Conseil municipal ACCEPTE cet ajout de ce fait la séance est ouverte.

Ouverture de séance : 20 h 10

Approbation du compte-rendu de la dernière session.

Monsieur le Maire distribue le compte rendu et, après lecture, demande aux membres du Conseil s'ils ont des remarques à apporter sur le compte rendu du 14 AVRIL 2021

AUCUNE MODIFICATION

1- Délibération portant attribution d'une subvention à l'Ecole

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil la demande de financement par la directrice de l'école relative au voyage de fin d'année scolaire au Zoo de Beauval le 2 juillet 2021.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'en 2020 aucun voyage scolaire n'avait pu se dérouler au vu des conditions sanitaires.

De ce fait, Monsieur le Maire propose une subvention de 800 € au lieu des 750 € demandés et précise qu'un montant de 1500 € est prévu au budget 2021 au 6574 Subventions fonctionnement associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE le versement d'une subvention de 800 € pour l'école

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil le courrier de remerciement de la directrice.

2- Délibération portant adoption de la motion AMRF

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le récapitulatif de l'Assemblée Générale de l'AMRF.

De ce fait, il est nécessaire d'adopter la motion relative à l'Autonomie de la commune et non à la DGF dérogatoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'adoption de la motion AMRF

3- Délibération portant soutien à la CDC des Portes du Berry relative à la non-régularisation des dignes

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les courriers et la délibération 39/2021 de la CDC des Portes du Berry pour soutenir le Conseil Communautaire concernant la gestion des dignes.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de soutenir la délibération n°39/2021 de la CDC des Portes du Berry relative à la non-régularisation des systèmes d'endiguement